

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : TRAVAUX – Acquisition Terrain pour aménagement aire de stationnement en bords de Saône à Parcieux – Modification superficie.

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux, rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de communes a mis en place un programme de valorisation des bords de Saône et de développement des circulations douces sur le chemin de halage. Cette orientation se traduit par la réalisation de stationnements à proximité des bords de Saône sur les zones de grande fréquentation afin d'éviter la circulation sur le halage.

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du projet d'itinéraire fluvestre « Via Saôna » piloté par la Communauté de communes en lien avec l'ensemble des Intercommunalités des bords de Saône de Massieux à Mâcon Sud (Ain et Rhône).

Un projet de stationnement d'une centaine d'emplacements est prévu par la CCDSV sur les bords de Saône sur la commune de Parcieux.

Cette aire de stationnement permettra de répondre aux attentes des restaurateurs des bords de Saône, de limiter le stationnement sauvage sur le chemin de halage et ainsi de favoriser la circulation des piétons et des vélos en bords de Saône. Cet aménagement permettra également de favoriser la démarche écotouristique engagée par la Communauté de communes depuis plusieurs années.

Parallèlement, la commune de Parcieux envisage de réaliser un cheminement modes doux depuis le village jusqu'en bords de Saône. Ce cheminement dédié aux piétons et aux vélos, longera le nouveau parc de stationnement prévu par la CCDSV au Sud et rejoindra le carrefour des Eyguets, puis poursuivra vers le village de Parcieux d'une part, et de Reyrieux d'autre part.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 (2015C106), le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition à la mairie de Parcieux d'un terrain d'environ 5 000 m², situé à Port Bernalin en bords de Saône pour un euro symbolique afin d'y installer cette aire de stationnement. L'acte d'achat doit être signé prochainement.

Après définition du projet par le maître d'œuvre Infravia, un découpage par le géomètre a été réalisé. La superficie nécessaire au projet est de 3 605 m² et correspond au lot B du plan du géomètre cadastré AA65.

L'estimation de France Domaine en date du 23 février 2017 est de 100 000 € HT (terrain classé en zone UB du PLU de Parcieux).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE RETIRER** la délibération 2015C106 du 14 septembre 2015 approuvant l'acquisition d'une parcelle de 5000 m² environ à la commune de Parcieux à l'euro symbolique ;
- ✓ **D'APPROUVER** la proposition d'acquisition pour l'euro symbolique d'un tènement de 3 605 m² au lieu des 5000 m² prévus initialement (lot B plan du géomètre – cadastré AA65) pour l'aménagement de l'aire de stationnement des bords de Saône sur la commune de Parcieux ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous documents relatifs à ce dossier.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C108-TR

Affichage le :

- 3 NOV. 2017

- 3 NOV. 2017

A Trévoux, le 30/10/2017

Le Président,
Bernard GRISON

